



Domiciliation au domicile de mes parents

Par **guillaume_old**, le **01/12/2007** à **12:57**

Tout d'abord merci pour les spécialistes qui nous aident sur ce forum, ce n'est pas facile de trouver un forum aussi efficace.

Ma question : je crée une SARL et je souhaite la domicilier au domicile de mes parents (simple domiciliation légale). Ils sont locataires mais le propriétaire refuse ma domiciliation. Motif : je ne suis pas le signataire du bail (en effet le bail est au nom de mes parents)

Le propriétaire a-t'il le droit de refuser cette domiciliation pour ce motif ?

Dans l'attente de vos réponse éventuelles et très espérées.

Par **Jurigaby**, le **01/12/2007** à **20:09**

Bonjour.

Le proprio a raison.

Depuis la loi n° 2005-882 du 2 août 2005, toute personne morale est autorisée à installer son siège au domicile de son représentant légal, sauf dispositions législatives ou stipulations contractuelles contraires.